

Commission permanente

du 31/01/2003

II-Convention-Contrat-Marché

7 – Interconnexion Férel – Campbon : lot « Réservoir » : avenant

Avenant N° 1 au marché

Les travaux réalisés par l'entreprise DLE ont fait l'objet de modifications par rapport au projet initial, à savoir :

1 - Terrassements et aménagements extérieurs :

- approfondissement des canalisations pour passer sous les ouvrages existants.
- terrassement en zone rocheuse notamment au niveau de la liaison Ø 1000 entre les deux bâches existantes de l'usine et revêtement goudronné.
- pompage continu de la fouille (arrivée d'eau très importante des réseaux d'eaux parasites de l'usine), avec reprise de canalisations d'eaux pluviales.

2 - Modifications du système de régulation :

Afin de réduire au maximum les pertes de charges, il a été décidé de remplacer les vannes hydrobloc prévues initialement par des vannes guillotines, et la boîte à boue standard a été remplacée par une boîte à boue verticale.

La régulation étant à pilotage électrique, il a été décidé de compléter le système par des vannes de sectionnement pneumatique, destinées à stopper l'arrivée d'eau en cas de coupure électrique.

... / ...

Le montant total des travaux supplémentaires s'élève à 60 500 € H.T., soit quelque 7 % du montant marché initial.

La Commission des Marchés a émis un avis favorable à la passation d'un avenant correspondant à ces travaux supplémentaires.

Après en avoir délibéré, la Commission Permanente, à l'unanimité :

- **approuve les modifications proposées et l'avenant correspondant**
- **autorise le Président à signer cet avenant**

Pour Extrait Conforme
LE PRESIDENT

J. BRIEND